

Image not found or type unknown



Étudiant et pension alimentaire

Par **celine pellet**, le **24/12/2018** à **07:55**

Bonjour, et merci d'avance pour vos réponses.

Ma fille pour laquelle je verse une pension vit actuellement à temps complet chez son père.

Je la prends à l'amiable les week-ends et une partie des vacances car je n'ai qu'un studio.

Elle veut changer de lycée et venir vivre chez moi la semaine et un week-end sur 2, éventuellement certaines vacances.

Étant à charge de son père et dans son foyer fiscal, ai je droit à une aide le temps que je l'héberge ou doit on demander une modification chez le jaf ?